

Mail du 20 mars

Madame la Secrétaire générale,

Nous souhaitons vous interpellier sur l'impératif d'équiper l'ensemble des personnels de justice amenés à se déplacer au tribunal pour les tâches urgentes en application du PCA, en masques et gel hydroalcoolique.

En effet, si nos collègues se sont acquittés depuis plusieurs jours de leurs tâches avec beaucoup d'abnégation sans ces protections, en raison d'un principe de réalité - les soignants n'en étant eux-même pas tous pourvus -, cela ne saurait être interprété comme l'acceptation de fait d'une règle selon laquelle les juridictions n'auraient pas à en être équipées. Le grave défaut d'anticipation ayant conduit à cette situation étant en train d'être réparé, nous attendons que cette nécessité soit prise en compte dans le cadre des commandes et fabrications actuelles de masques et de gel.

Nos collègues reçoivent et notifient quotidiennement des actes à des personnes, dans des espaces clos, avec une certaine proximité, ce qui implique par ailleurs des échanges d'objets (stylos, papiers). Ils n'ont pas matériellement le temps d'aller se laver les mains autant que nécessaire. Il paraît donc particulièrement urgent de répondre à ce besoin.

Cordialement,

Katia Dubreuil
Présidente du Syndicat de la magistrature